
**Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Association intercommunale SDIS
régional Nord Vaudois du jeudi 23 septembre 2021**

Lieu	Grande salle, Giez
Présences	CoDir : Mme Brenda Tuosto, M. Pierre Dessemontet, M. Francesco Di Franco, M. Hervé Kemmling, M. Alexandre Lecourtier, M. Jean-Claude Ruchet. Trente-et-une des quarante communes membres sont présentes, représentant 105 voix. Le Major Eric Stauffer Cdt, le Cap Thierry Grünig, le Cap Alain Mercier, le Cap Laurent Jacquet du SDIS régional Nord Vaudois.
Excusés	CoDir : M. Christian Weiler CI : Communes de Novalles, Onnens, Treycovagnes.
Absents	CI : Communes de Bioley-Magnoux, Cuarny, Démoret, Orges, Rovray, Villars-Epeney.
Lieux et date de la prochaine séance :	Le 19 mai 2022, à Belmont-sur-Yverdon Le 22 septembre 2022, à Grandson.

Le président Patrick Grin ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux délégués du SDIS ainsi qu'au CoDir.

Il précise que la modification suivante à l'ordre du jour est demandée, soit l'ajout d'un point 2bis avec l'assermentation d'un membre du Codir, Mme Brenda Tuosto n'ayant pas pu être assermentée à la séance d'installation. Aucune autre modification à l'ordre du jour n'est demandée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. Trente-et-une (31) des quarante communes membres sont présentes, représentant 105 voix.

2. Assermentation des délégués

Cinq délégué(e)s doivent être assermentés ce soir. Appel de Mme Gyslaine de Blaireville (déléguée de Mutrux) et de MM. François Jaquier (délégué de Bonvillars), Jean-Pierre Blanc (délégué de Chamblon) Philippe Zuppinger (délégué de Cronay) et Josy Jeanneret (délégué de Fiez). Le président donne lecture de la promesse légale.

Le président prie l'assemblée de se lever.

Lecture du serment : « Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens intercommunaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»

Après cette lecture, les délégué(e)s, à l'appel de leur nom, lèvent la main droite et disent « Je le promets ». Le président prend acte de leur promesse et les félicite.

2bis. Assermentation d'un membre du Codir

Un membre du Codir, Mme Brenda Tuosto, doit être assermentée ce soir.

Le président prie l'assemblée de se lever. Lecture du serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la Constitution Fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

«Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Vous promettez d'administrer avec fidélité et impartialité les biens intercommunaux; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ; de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées »

Après cette lecture, Mme Brenda Tuosto, à l'appel de son nom, lève la main droite et dit « Je le promets ». Le président prend acte de sa promesse et la félicite.

3. Adoption du procès-verbal du 22 avril 2021.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2021 en précisant que M. Yves Guilloud de Champagne a demandé un addendum à la page 3, au point 6 : *Préavis 21.03CD concernant la révision des statuts de l'association*, à la suite de sa première remarque et pour compléter celle-ci : « Il questionne de plus le bien fondé de construire deux extensions de caserne distantes de trois kilomètres à vol d'oiseau ». Cette phrase sera ajoutée au procès-verbal.

La discussion n'est plus demandée.

Le vote se fait à main levée. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Préavis PR21.04CD concernant le budget 2022

Le rapport est lu par un membre de la commission de gestion du Conseil intercommunal. La discussion est ouverte.

M. Yves Guilloud de Champagne demande quel est le sort des JSP à l'heure actuelle.

M. Hervé Kemmling explique qu'on ne peut encore rien dire sur le futur des statuts et qu'à l'heure actuelle il n'y a pas d'argent dans le budget pour les JSP.

M. Yves Guilloud s'interroge alors sur la phrase « l'entrée en vigueur des JSP ».

M. Hervé Kemmling explique qu'il s'agit d'une erreur, cette phrase ne devrait pas être là.

La parole n'est plus demandée, nous passons au vote. Celui-ci est fait à main levée.

Résultat : Le préavis PR21.04CD concernant le budget 2022 est adopté à l'unanimité sans avis contraire et avec une abstention.

5. Communications

M. Hervé Kemmling excuse l'absence du président du Codir M. Christian Weiler qui n'a pas pu être présent ce soir. Le premier Codir s'est réuni ce soir, mais pour l'instant rien ne peut être dit sur la suite des statuts.

Le président M. Patrick Grin annonce les dates retenues pour les prochaines assemblées générales : le jeudi 19 mai 2022 à Belmont-sur-Yverdon et le jeudi 22 septembre 2022 à Grandson, à 19h30.

6. Présentation de l'Etat-Major du SDIS Nord vaudois

Le Major Eric Stauffer présente l'Etat-Major du SDIS Nord vaudois. Il rappelle que celui-ci est un grand centre régional. Il explique son organisation, et invite les différents membres de l'Etat-major présents ce soir à présenter leurs fonctions au sein du SDIS. Il décrit ensuite le fonctionnement des différents sites et rappelle le rôle très important des DAP qui connaissent le terrain et les habitants. Il parle de plus des effectifs et des rapports intergénérationnels (voir en annexe la présentation ci-jointe).

7. Divers

La parole n'est pas demandée. M. le président Patrick Grin remercie la commune de Giez pour son accueil ainsi que toutes les personnes présentes.

La séance est levée à 21h00.

Patrick Grin



Président du conseil intercommunal



Valérie Outemzabet



Secrétaire du conseil intercommunal